



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE

A2026-030

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-2 et suivants ;
Vu la loi du 25 juin 1841 complétée par celle du 30 décembre 1906 relative aux ventes au déballage ;
Vu le décret no 62-1463 du 26 novembre 1962 modifié par décret no 89-690 du 22 septembre 1969 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°44-2020 du 31 mars 2020 interdisant l'accès au littoral ;

Considérant la demande de vente au déballage de produits de la mer de l'exploitation Grain de Sel, représentée par M. David ROUPSARD, domicilié 19 rue Tabert 50330 GONNEVILLE-LE THEIL sur la place Gustave Lamache à Cosqueville tous les samedis de 9h à 12h, pendant la durée du 10 juin 2026 au 30 juin 2027 ;

Arrête

Article 1 : L'autorisation sollicitée par M. David ROUPSARD lui est accordée pour organiser une vente au déballage de produits de la mer, place Gustave Lamache à Vicq-sur-mer, tous les samedis de 9h à 12h, pendant la durée du 10 juin 2026 au 30 juin 2027.

Article 2 : Pendant la durée de cette vente, il est interdit à M. David ROUPSARD de recevoir dans le lieu où il organise sa vente, des marchandises différentes de la catégorie de celles dans laquelle il exerce.

Article 3 : Le présent arrêté qui sera notifié à M. David ROUPSARD sera affiché par ses soins, sur les lieux de la vente.

Article 4 : Le Maire de Vicq sur Mer et Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 10 juin 2026

Le Maire
Valérie MONTRIEUL

